



Bruxelles, le 21 janvier 2021

CM 1309/21

COVID-19  
SAN  
PHARM  
MI  
COMPET  
IPCR  
PROCED

**COMMUNICATION**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: ipcr@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 7930

---

Objet: FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Recommandation du Conseil relative à un cadre commun pour l'utilisation et la validation de tests rapides de détection d'antigènes et la reconnaissance mutuelle des résultats des tests de dépistage de la COVID-19 dans l'UE

- Adoption

---

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la communication CM 1288/21 du 20 janvier 2021 a été clôturée le 21 janvier 2021 et que toutes les délégations ont voté en faveur de l'adoption de la recommandation du Conseil relative à un cadre commun pour l'utilisation et la validation de tests rapides de détection d'antigènes et la reconnaissance mutuelle des résultats des tests de dépistage de la COVID-19 dans l'UE, qui figure dans le document 5451/21. La majorité qualifiée requise a été atteinte. Dès lors, la recommandation du Conseil susmentionnée est adoptée.

---